

# Dispositif régional de soutien à l'autonomie en eau pour l'abreuvement des animaux herbivores au champ



Date limite de dépôt des dossiers auprès de la Région:



30 avril 2024

## Pour qui ?

Agriculteur actif personne physique (individuel ou société à objet agricole)

## Conditions d'éligibilité

- Être éleveurs d'herbivores (titulaires d'un numéro de détenteur de cheptel),
- Avoir réalisé un diagnostic établissant le projet
- Ne pas avoir bénéficié d'aide similaire de la part de la Région dans les 4 dernières années
- Avoir réalisé un audit biosécurité tuberculose pour les parcelles situées dans la zone d'expérimentation tuberculose vérifiant la cohérence du projet porté avec les recommandations en l'espèce

## Conditions d'accès aux investissements

Les dossiers de demande d'investissements devront permettre :

- Déconnexion de l'abreuvement au réseau d'eau potable
- Suppression des transports d'eau par citerne au champ

*Les autres projets seront étudiés au cas par cas par le conseiller réalisant le diagnostic.*

## Montant des aides

**Plancher d'investissement : 7 000€ HT**

**Plafond investissement : 20 000€ HT**

**Taux d'aide : 37 %**

## Dépenses éligibles

Les investissements matériels de projets individuels ou collectifs exclusivement liés à l'abreuvement aux champs ou dans les bâtiments utilisés comme abris par les animaux au champ (pas d'usage de stabulation ou de logement), suivant :

- Travaux de terrassement (tranchées, décaissement, profilage...)
- Systèmes d'abreuvement (forages, puits, puits filtrant, retenues, mares...) et compteurs
- Système de pompage (solaire, gravitaire, éolien, électrique, thermique, ballon surpresseur, bélier hydraulique et matériel de création d'un bélier...) et mise en œuvre liée à l'installation
- Abreuvoirs (pompe à museau, gravitaire, caveau, bacs, buses...) et flotteurs
- Station de traitement • Réseau de distribution de l'eau connecté au système d'abreuvement mis en place (tuyaux, vannes, regards, robinets et travaux d'enfouissement)
- Equipement de stockage (citerne, cuve, fosse, poche) lié à un système d'abreuvement
- Stabilisation du site (blocs rocheux, pierre et gravier tout venant, béton, tapis spécial...)
- Raccordements électriques
- Clôtures et/ou local technique destiné(es) à protéger le système de pompage

## Coût du dossier

400€ diagnostic abreuvement et 150 € pour constitution dossier



Contact pour constituer votre demande d'aide  
CHAMBRE D'AGRICULTURE DES LANDES - **Pôle élevage**  
Cité galliane - BP 279 - 40005 MONT DE MARSAN cedex  
tel 05 58 85 45 25 [landes.chambre-agriculture.fr](http://landes.chambre-agriculture.fr)

